







PROJET PEDAGOGIQUE
2024-2025
ACM
JEAN-JACQUES ROUSSEAU
6-12 ANS









| « L' éducation est l' a | rme la plus puissante po | ur changer le monde. » |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|
| | | -Nelson Mandela- |
| | | -Neison Mandela- |

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION (page 1 à 7)

- 1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COMMUNE
- 1.2 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR : LA CAISSE DES ÉCOLES
- 1.3 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JEAN-JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE

2. CONSTATS ET ANALYSES (page 8 à 14)

- 2.1 ANALYSE DU PUBLIC ACCUEILLI
- 2.2 RÉSULTAT ENQUÊTE AUPRÈS DE L'ENFANT ET DES FAMILLES INSCRITES SUR LA STRUCTURE EN JUIN 2024
- 2.3 CONSTATS DU PUBLIC ET DES FAMILLES

3. PÉDAGOGIE (page 15 à 30)

- 3.1 DU PROJET ÉDUCATIF À L'ÉVALUATION : UN PROCESSUS PÉDAGOGIQUE STRUCTURÉ
- 3.2 TABLEAU DES INTENTIONS ÉDUCATIVES, DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- 3.3 ACTIONS ÉVALUABLES DU PROJET PÉDAGOGIQUE
- 3.4 PLANNING ET DESCRIPTION DES THÈMES DU MERCREDIS
- 3.5 BESOINS ET CARACTÉRISTIQUE DU PUBLIC ACCUEILLI (6-12 ans)
- 3.6 TABLEAU DES BESOINS ET CARACTÉRISTIQUES SELON LA TRANCHE D'AGE
- 3.7 ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE 6 À 12 ANS
- 3.8 AUTONOMIE PROGRESSIVE DES ENFANTS DE 6-12 ANS
- 3.9 TYPES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENFANTS

SOMMAIRE

3.10 LES ACTIVITÉS PHYSIQUES

3.11 JOURNÉE TYPE

4. FONCTIONNEMENT (page 31 à 39)

4.1 RÔLE ET FONCTIONS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE:

4.2 BUDGET POUR L'ANNÉE 2024-2025 DE l'A.C.M. JEAN-JACQUES ROUSSEAU

4.3 TEMPS DE TRAVAIL DE RÉUNIONS ET DE PRÉPARATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

4.4 LOCAUX ET ESPACES UTILISES

5. SANITAIRE ET SÉCURITÉ (page 40 à 46)

5.1 ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ OU DE HANDICAP

5.2 LE PÔLE SANTÉ HANDICAP DE LA CAISSE DES ÉCOLES

5.3 L'INCLUSION: UN OBJECTIF NATIONAL

5.4 LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (P.P.M.S.)

5.5 DÉROULEMENT D'UN EXERCICE P.P.M.S.

5.6 TYPE D' EXERCICE DU P.P.M.S.

5.7 PLANS D' ÉVACUATIONS

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE LA COMMUNE

La Seyne-sur-Mer, située dans le Var et membre de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, est la deuxième commune la plus peuplée de cette métropole après Toulon, avec environ 64 000 habitants. Ancienne ville industrielle, notamment avec ses chantiers navals, elle se tourne aujourd'hui vers des projets de renouvellement urbain qui visent à redynamiser son économie et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Sa population est variée, avec 55 % d'actifs et 30 % de retraités, ainsi qu'une forte proportion de jeunes, faisant d'elle une "ville des enfants" avec de nombreuses infrastructures dédiées à la jeunesse.



Sur le plan économique, la ville reflète son

héritage ouvrier, avec 40 % de sa population active composée d'employés et d'ouvriers, tandis que les professions intermédiaires représentent 25 % et les cadres 10 %. Cependant, La Seyne-sur-Mer s'oriente de plus en plus vers des secteurs variés comme le commerce, les services, et surtout le tourisme, un domaine en plein essor grâce à son cadre naturel exceptionnel. Les plages, les espaces verts et les sites historiques comme le fort Balaguier et le parc de la Navale attirent chaque année de plus en plus de visiteurs.

La Seyne-sur-Mer offre un cadre de vie particulièrement attractif pour les familles, avec un réseau

bien développé d'infrastructures éducatives, culturelles et sportives. La ville propose également de nombreux événements et festivals tout au long de l'année, renforçant ainsi son dynamisme et sa cohésion sociale. Entre projets urbains, développement économique et forte attractivité touristique, La Seyne-sur-Mer s'impose comme une ville en pleine transformation, alliant modernité et qualité de vie.



La Seyne-sur-Mer partenaire de l' UNICEF :



Depuis 2019 , la Seyne-sur-Mer est labellisée par l' UNICEF « ville amie des enfants ». En signant cette charte , elle s' engage à favoriser l' accès à l' éducation , l' égalité des chances mais aussi de lutter contre les violences faites aux enfants.

La ville organise des événements tout au long de l' année en collaboration avec l' UNICEF sur les thèmes de l' égalité Filles/Garçons, la journée internationale de l' éducation, le droit des enfants...

Villes Jumelées avec La Seyne-sur-Mer

La Seyne-sur- Mer est jumelée avec cinq villes :

- Berdiansk (Ukraine)
- Berlin-Rheinickendorf (Allemagne)
- Buti (Italie)
- Maardu (Estonie)
- Menzel Bourguiba (Tunisie)

La ville a engagé une politique de développement durable en lançant une démarche d'Agenda 21 en 2003.

La Seyne-sur-Mer a reçu trois fleurs au concours des villes et villages fleuris.

(source : site https://www.la-seyne.fr - wikipedia.org - INSEE)

1.2 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR : LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles de La Seyne-sur-Mer est un organisme municipal chargé de soutenir les actions éducatives et périscolaires de la commune. Elle a pour mission principale de favoriser l'accès à l'éducation pour tous les enfants, en proposant des aides financières pour les activités scolaires et les sorties éducatives, tout en veillant à l'amélioration des conditions matérielles dans les écoles publiques.



Elle joue ainsi un rôle clé dans l'égalité des chances et le bien-être des jeunes Seynois, en adaptant ses actions aux besoins des familles.

La caisse des Écoles de la Ville de La Seyne-sur-Mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948. Il s'agit d'un établissement public communal.

Elle est administrée par un conseil d'administration qui comprend :

- ♦ Le Maire, Président de droit
- Un membre représentant de l'Éducation Nationale
- Un membre désigné par le Préfet
- ♦ 5 membres désignés par le Conseil Municipal
- 6 membres élus par les adhérents

Organisation et missions :

| | Fournir aux élevés des écoles primaires : matériel et fournitures |
|--------------------|--|
| POLE ADMINISTRATIF | Versement 2 contributions financières aux coopératives des écoles |
| | Gestion des adhésions des familles à la Caisse des Écoles |
| | Organiser les accueils collectifs de mineurs périscolaire (mercredis) et extrascolaires (vacances) |
| | Organiser des sorties avec les familles |
| POLE LOISIRS | Organiser des séjours avec hébergements |
| PÉDAGOGIQUES | Participer à la formation des stagiaires (animation) |
| | Participation aux évènements et animations de la commune |
| | Organiser l'accueil des enfants présentant un trouble de la santé |
| DOLE ÉDUCATIE | Piloter le programme de réussite éducative |
| POLE ÉDUCATIF | Organiser classes techniques |

Le budget de la Caisse des Écoles s'élève à plus de 4 000 000 d'euros.

Présentation des structures A.C.M. de la Caisse des Écoles :

| 3-6 ANS | 6-11 ANS | 10-14 ANS (que pendant les vacances) | | |
|--|---|---|--|--|
| ANATOLE FRANCE 13 rue Jacques Laurent 07 86 58 49 95 acm.anatolefrance@la-seyne.fr | JEAN-BAPTISTE MARTINI 134 rue Jacques Laurent 07 86 58 50 08 acm.martini@la-seyne.fr | | | |
| JACQUES DERRIDA 58 impasse Jean-Paul Sartre 06 83 69 68 07 acm.derrida@la-seyne.fr | ERNEST RENAN 216 avenue de la commune de Paris 06 31 83 85 43 acm.renan@la-seyne.fr | | | |
| JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1019 avenue Pierre-Auguste Renoir 07 86 58 50 21 acm.rousseau.mat@la-seyne.fr | JEAN-JACQUES ROUSSEAU 1019 avenue Pierre-Auguste Renoir 06 84 21 35 64 acm.rousseau.elem@la-seyne.fr | | | |
| LÉO LAGRANGE 456 avenue Noël Verlaque 06 84 21 29 42 acm.leolagrange.mat@la- seyne.fr | LÉO LAGRANGE 456 avenue Noël Verlaque 06 48 46 27 55 acm.leolagrange.elem@la-seyne.fr | | | |
| ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY 160 avenue du commandant Albrant 06 48 46 28 54 acm.saintexupery@la-seyne.fr | | | | |
| MARCEL PAGNOL 46 boulevard de la Corse résistante 06 47 68 07 08 acm.pagnol@la-seyne.fr | | | | |

Contacts:

| CAISSE DES ÉCOLES | 04-94-06-97-88 | infoscde@la-seyne.fr |
|------------------------------|----------------|----------------------------|
| COORDINATION DES ACM | 06-83-69-64-18 | |
| COORDINATION SANTÉ INCLUSION | 06-58-99-08-60 | |
| GUICHET UNIQUE | 04-94-06-90-98 | guichet.unique@la-seyne.fr |

CHERS PARENTS

NOUS SOMMES RAVIS DE VOUS ANNONCER LE LANCEMENT DU SITE INTERNET DE LA CAISSE DES ÉCOLES! LIEN DU SITE:



VOUS POUVEZ Y RETROUVER TOUTE L'ACTUALITÉ DES CENTRES DE LOISIRS TELS QUE LES PROJETS PÉDAGOGIQUES, LES PLANNINGS ET LES INFORMATIONS IMPORTANTES....

1.3 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JEAN-JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE

L'Accueil Collectif de Mineurs Jean-Jacques Rousseau est situé à La Seyne-sur-Mer, dans un cadre agréable au sud de la ville, à proximité de la forêt de Janas et des plages de Mar-Vivo et des Sablettes. Ce centre est idéalement positionné pour offrir aux enfants et adolescents un accès à des espaces naturels propices aux activités de plein air, comme les randonnées en forêt, les sorties à la plage, et les ateliers en lien avec l'environnement.

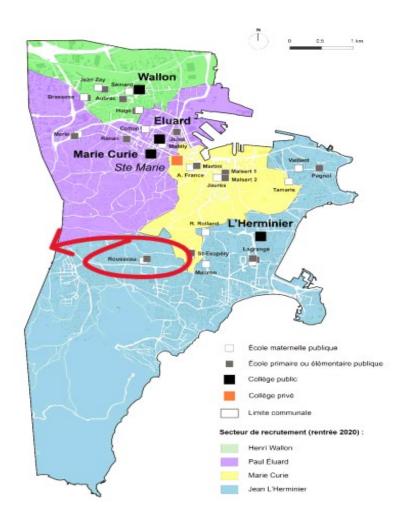
Les centres d'intérêt à proximité incluent la forêt de Janas, parfaite pour des balades éducatives, ainsi que les plages du sud de La Seyne, offrant un cadre unique pour des activités nautiques et sportives. Le sentier du littoral permet également d'organiser des sorties découvertes, tout en restant proche du centre.

La population du sud et de l'ouest de La Seyne-sur-Mer est principalement composée de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles intermédiaires, comme les employés, les fonctionnaires et les professions libérales. Ce secteur résidentiel attire des familles cherchant un cadre de vie calme tout en étant proche des centres urbains et économiques de Toulon.

Les familles de ces quartiers, souvent avec des enfants en bas âge, expriment un besoin fort en termes de structures de loisirs encadrées. Elles recherchent des projets de qualité, des activités ludiques et éducatives pour les enfants après l'école et durant les vacances, afin de concilier leur vie professionnelle et familiale.



ACCUEIL
COLLECTIF
DE MINEURS
JEAN-JACQUES
ROUSSEAU



JEAN-JACQUES ROUSSEAU ELEMENTAIRE





1019 avenue Pierre Auguste Renoir 83500 La Seyne-sur-Mer



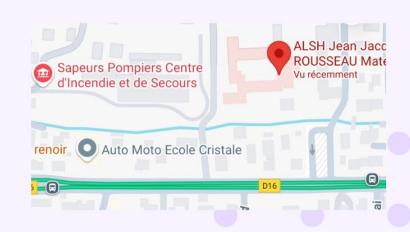
06.84.21.35.64



acm.rousseau.elem@la-seyne.fr







2.1 ANALYSE DU PUBLIC ACCUEILLI

Répartition des catégories socioprofessionnelles des familles inscrites et pré-inscrites pour les mercredis :

| CATÉGORIE | NOMBRE | % |
|---------------------------------------|--------|---------|
| Agriculteur exploitant | 0 | 0 % |
| Artisans commerçant chef d entreprise | 20 | 13,16 % |
| Cadre profession supérieur | 27 | 17,76 % |
| Employé | 55 | 36,18 % |
| Ouvriers | 3 | 1 ,97 % |
| Militaire | 18 | 11,84 % |
| Profession libérale | 10 | 6,58 % |
| Fonctionnaire | 12 | 7,89 % |
| Étudiant | 1 | 0,66 % |
| Sans activités | 5 | 3,29 % |
| Retraité | 1 | 0,66 % |
| TOTAL | 152 | 100 % |

(référence = dossiers familles Août 2024)

Situation familiales des familles inscrites et pré-inscrites pour les mercredis :

| SITUATION FAMILIALE | NOMBRE |
|---------------------------|--------|
| Famille mariés ou pacses | 40 |
| Union libre / Concubinage | 10 |
| Parent divorcés/séparés | 25 |
| veuf/ve | 0 |
| Garde alternée | 8 |
| Garde exclusive | 7 |

(référence = dossiers familles Août 2024)

Nous pouvons constater que l' A.C.M. Jean-Jacques Rousseau fait face à une population active dont près de 30 % des familles sont des parents divorcés.

Ces caractéristiques traduisent un réel besoin en terme de garde d'enfants.

Répartition des enfants inscrits et pré-inscrits pour les mercredis selon le niveau des classes fréquentées :

| NIVEAU | NOMBRE | % |
|--------|--------|---------|
| СР | 23 | 27,06 % |
| CE1 | 25 | 29,41 % |
| CE2 | 16 | 18,82 % |
| CM1 | 11 | 12,94 % |
| CM2 | 10 | 11,76 % |
| 6 ème | 0 | 0,00 % |
| TOTAL | 85 | 100 % |

(référence = dossiers familles Août 2024)

École d'origine des enfants inscrits et pré-inscrits pour les mercredis :

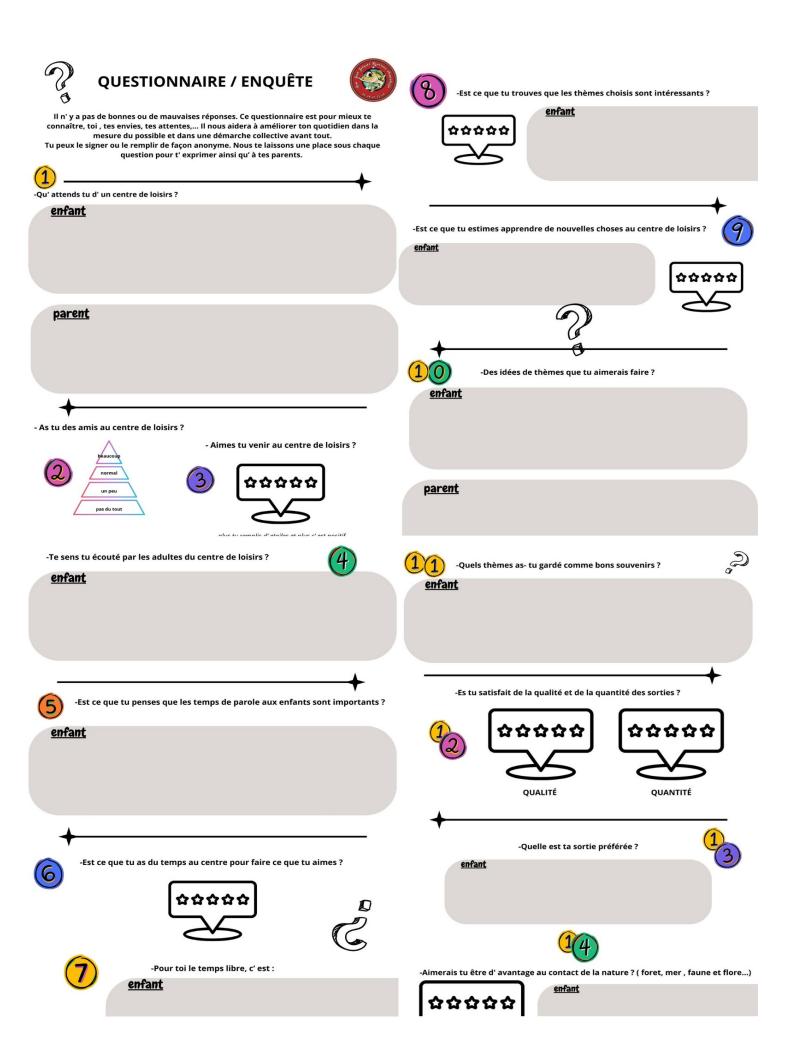
| ÉCOLE ELEMENTAIRE | NOMBRE INSCRIPTIONS |
|-----------------------|---------------------|
| Jean-Jacques Rousseau | 50 |
| Martini | 0 |
| St Thérèse | 10 |
| Toussaint Merle | 7 |
| St Exupery | 1 |
| De Pierrepont | 2 |
| Malsert | 1 |
| Victor Hugo | 0 |
| Léo Lagrange | 8 |
| Aubrac | 1 |
| Pagnol | 2 |
| Verne | 1 |
| Jean Zay | 0 |
| Brassens | 0 |
| HORS COMMUNE | 2 |
| COLLÈGE | 0 |
| TOTAL | 85 |

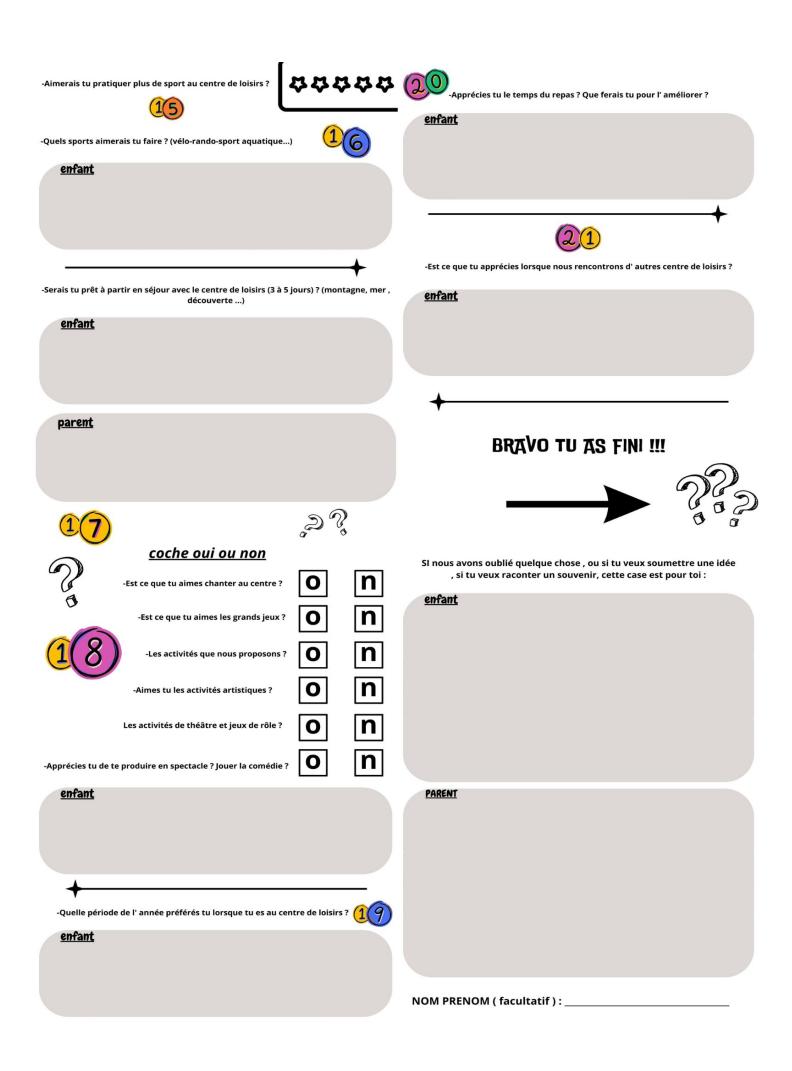
(référence = dossiers familles Août 2024)

Sur les mercredis, nous remarquons que nous avons un public composé plutôt de jeunes élémentaires (presque 60 % sont en CP ou CE1) et qui sont originaires des quartiers du Sud, de l'Ouest et des Sablettes.

58 % des enfants fréquentent également l'école Jean-Jacques Rousseau.

Afin de mieux cerner les attentes et les besoins des enfants et des familles, et dans le but de les inclure dans le projet pédagogique, nous avons réaliser un questionnaire en Juin 2024.





2.2 RÉSULTAT ENQUÊTE AUPRÈS DE L'ENFANT ET DES FAMILLES INSCRITES SUR LA STRUCTURE EN JUIN 2024

Nombre de participants au sondage : 52 Nombre de retour du sondage : 24 Date du sondage : 5 Juin 2024

Non évaluable

Certaines questions n' ont pas eu de réponse, elles ont été comptée comme « ne se prononce pas »

| | QUESTIONS | RÉPONSE PRINCIPALE | NOMBRE | % |
|----|--|---------------------------------------|----------|--------|
| 1 | Attentes d' un centre de loisirs | S' amuser | 21 | 87,5 % |
| 2 | quantité amis au centre de loisirs | Normal | 19 | 79,2 % |
| 3 | Aimes tu venir au centre de loisirs | 4/5 | 16 | 66,6 % |
| 4 | écouté par les adultes du centre | OUI | 21 | 87,5 % |
| 5 | Importance du temps de parole | Oui | 17 | 70,8 % |
| 6 | Temps pour faire ce que l'aime | 4/5 | 20 | 83,3 % |
| 7 | Temps libre = ? | Voir les copains, s' amuser | 14 | 58,3 % |
| 8 | Intérêt pour les thèmes | 4/5 | 18 | 75,0 % |
| 9 | Nouveaux apprentissages | oui | 19 | 79,2 % |
| 10 | | | | |
| 11 | Souvenirs d'un thème particulier | Koh-Lanta, Super héros et la Provence | | |
| 12 | Qualité et quantité des sorties | 4/5 et 4/5 | 17 et 19 | 75,0 % |
| 13 | Sortie préférée | Coudou Park accrobranche et bowling | 14 | 58,3 % |
| 14 | D' avantage au contact de la nature | oui | 19 | 79,2 % |
| 15 | Pratiquer d' avantage de sport | 4/5 | 18 | 75,0 % |
| 16 | Sports souhaités | Vélo, ping-pong,escalade | | |
| 17 | Séjour avec le centre de loisirs ? | oui | 21 | 87,5 % |
| 18 | VOIR T | ABLEAU CI-DESSOUS | | |
| 19 | Période préférée de l'année au centre de loisirs | Été | 16 | 66,6 % |
| 20 | Temps de repas et amélioration | Faire les menus | | |
| 21 | Goût pour rencontre inter-centre | partagé | 12 | 50 % |

| Coût nour i | OUI | | NON | | NE SE PRONONCE PAS | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------------------|--------|
| Goût pour : | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Le chant | 6 | 25,0 % | 14 | 58,3 % | 4 | 16,7 % |
| Les grands jeux | 16 | 66,6 % | 4 | 16,7 % | 4 | 16,7 % |
| Activités du centre proposées | 17 | 70,8 % | 3 | 12,5 % | 4 | 16,7 % |
| Activités artistiques | 14 | 58,3 % | 6 | 25,0 % | 4 | 16,7 % |
| Activités théâtre / jeux de rôle | 9 | 37,5 % | 11 | 45,8 % | 4 | 16,7 % |
| Faire un spectacle / jouer la comédie | 14 | 58,3 % | 6 | 25,0 % | 4 | 16,7 % |

2.3 CONSTATS DU PUBLIC ET DES FAMILLES

Le sondage réalisé en juin 2024 auprès des enfants et des familles inscrites à l'accueil collectif de mineurs offre un aperçu précieux des attentes et des besoins des jeunes participants. L'objectif principal de cette enquête était d'inclure les enfants dans l'élaboration du projet pédagogique, afin d'adapter au mieux les activités proposées à leurs envies, tout en répondant aux aspirations des familles.

Il ressort clairement des réponses que l'amusement est au cœur des attentes des enfants, avec 87,5 % des participants exprimant qu'ils souhaitent avant tout "s'amuser". Cette dimension ludique semble donc primordiale dans l'organisation du quotidien de l'accueil collectif de mineurs. Pour les enfants, le centre doit avant tout être un espace de détente et de plaisir, où ils peuvent se divertir après l'école et durant les vacances.

L'aspect social joue également un rôle essentiel. La majorité des enfants jugent avoir un nombre d'amis « normal » au centre, montrant l'importance de maintenir un environnement favorable aux interactions sociales. De plus, un pourcentage significatif d'enfants se sentent écoutés par les adultes qui les encadrent (87,5 %), un facteur clé pour leur bien-être et leur confiance en eux. Cette écoute permet aux enfants de s'exprimer sur leurs besoins et leurs envies, renforçant ainsi leur sentiment de considération et d'inclusion dans le projet global du centre.

En matière de développement humain, les enfants expriment le désir d'avoir plus de moments de parole. Environ 70 % considèrent qu'il est important d'avoir du temps pour s'exprimer et échanger avec les adultes et leurs pairs. Ce besoin d'expression montre que, au-delà des activités ludiques, les enfants aspirent à être pris en compte dans leur individualité, avec un espace pour partager leurs pensées et leurs émotions. Ce temps de parole favorise non seulement leur épanouissement personnel, mais aussi leur développement social et émotionnel, en apprenant à écouter les autres et à interagir de manière constructive.

Par ailleurs, les enfants ont exprimé un fort intérêt pour des activités favorisant leur autonomie et leur apprentissage, comme les jeux de rôles, les activités artistiques, ou encore la pratique de grands jeux en groupe. Ces activités leur permettent de développer des compétences variées, allant de la créativité à la coopération, en passant par la résolution de problèmes. L'aspect éducatif du centre de loisirs est donc perçu positivement, avec 79,2 % des enfants affirmant qu'ils y apprennent de nouvelles choses.

En termes d'activités physiques, les enfants manifestent un intérêt croissant pour les sports. Une majorité d'entre eux aimeraient pratiquer davantage de sports comme le vélo, le ping-pong ou encore l'escalade. Le besoin de mouvement et d'activité physique est essentiel dans leur développement, non seulement pour leur bien-être physique, mais aussi pour favoriser leur esprit d'équipe et leur persévérance. Ces activités sportives contribuent à leur apprentissage de la discipline, du dépassement de soi, et de la coopération avec leurs pairs.

Un autre point important qui ressort du sondage est le lien que les enfants souhaitent entretenir avec la nature. En effet, 79,2 % des participants souhaitent passer plus de temps au contact de la nature. Cela montre que les enfants sont non seulement intéressés

par des activités extérieures, mais qu'ils cherchent également à se reconnecter avec leur environnement naturel. Les sorties en pleine nature, telles que l'accrobranche ou les balades, figurent parmi les activités les plus plébiscitées par les jeunes, mettant en avant leur besoin d'aventure, d'exploration et de liberté en dehors des murs du centre. Ce besoin de nature doit être pris en compte dans l'organisation des activités futures, en offrant plus d'opportunités de contact avec l'extérieur, pour leur bien-être mental et physique.

Quant à la période de l'année préférée, l'été est largement plébiscité, avec 66,6 % des enfants déclarant qu'ils apprécient particulièrement cette saison pour les activités au centre. Cela est sans doute dû à la diversité des activités proposées durant cette période, mais aussi au fait que l'été permet davantage de sorties et d'activités en plein air.

En conclusion, cette enquête met en lumière des attentes diverses mais complémentaires. Les enfants recherchent un environnement où ils peuvent s'amuser, se faire des amis, et se sentir écoutés. Mais ils souhaitent également être stimulés à travers des activités sportives, créatives, et en contact avec la nature. Pour répondre à ces attentes, il est essentiel de renforcer les points forts déjà existants du centre, tels que les sorties et les moments de jeux, tout en introduisant davantage d'activités en plein air et de sports. Le projet pédagogique devra intégrer ces éléments pour garantir que les enfants s'épanouissent pleinement dans un environnement qui correspond à leurs besoins et à leurs aspirations.

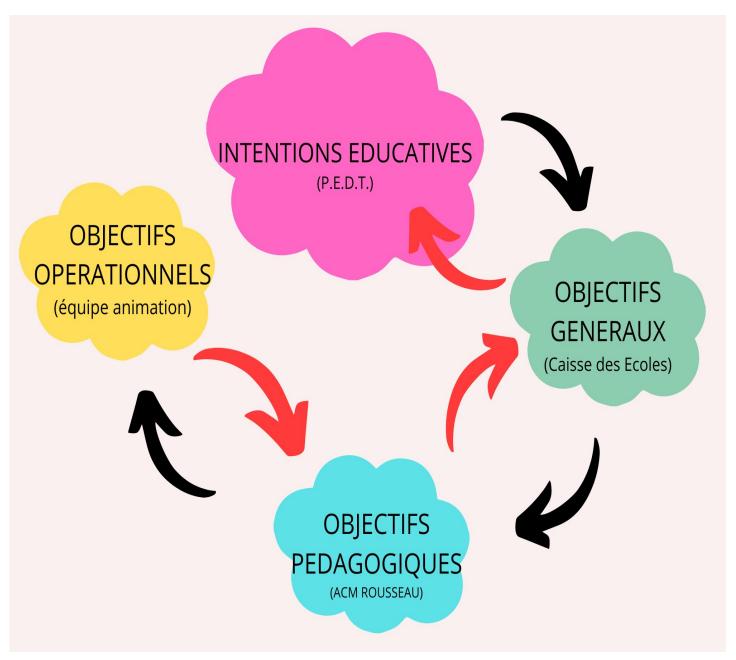
3.1 DU PROJET ÉDUCATIF À L'ÉVALUATION : UN PROCESSUS PÉDAGOGIQUE STRUCTURÉ

Le projet pédagogique découle du projet éducatif rédigé par l'organisateur, ici la Caisse des écoles. Le projet éducatif fixe les grandes intentions éducatives, comme les valeurs à transmettre ou les objectifs généraux de développement pour les enfants.

Ces intentions éducatives sont traduites en objectifs pédagogiques par l'équipe encadrante. Les animateurs, à leur tour, déclinent ces objectifs pédagogiques en objectifs opérationnels dans leurs projets d'animation, assurant ainsi que chaque activité concrète réponde aux finalités fixées par le projet éducatif.

Lors de l'évaluation, le cheminement s'inverse : on part des objectifs opérationnels (évaluation des activités), pour remonter aux objectifs pédagogiques, puis aux intentions éducatives, afin d'évaluer si celles-ci ont été atteintes.

Processus des intentions éducatives aux objectifs opérationnels (flèches noires) Cheminement inverse pour évaluation (flèches rouges)







PROJET PÉDAGOGIQUE

DÉCOULE DU PROJET ÉDUCATIF
RÉDICÉ PAR LE DIRECTEUR
EN CONCERTATION AVEC LES ANIMS
SPÉCIFIQUE À UN SÉJOUR



PROJET D' ACTIVITE

PROJET D' ANIMATION

PROJET PEDAGOGIQUE

PROJET EDUCATIF





PROJET D'ANIMATION

§ Découle du projet pédagogique Rédigé par les animateurs En concertation avec les enfants Spécifique à 1 séjour / 1 groupe

3.2 TABLEAU DES INTENTIONS ÉDUCATIVES, DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

| INTENTIONS ÉDUCATIVES DU P.E.D.T. (ville-territoire) | | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|--|
| Permettre à tous les parents de concilier vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale en offrant des modes de garde diversifiés et adaptés aux nouveaux besoins | Offrir et accompagner les jeunes enfants dans les conditions d'un développement équilibré et adapté à l'évolution de leurs besoins | Contribuer à l'intégration de tous les enfants à besoins spécifiques | Lutter de façon précoce contre les inégalités | Soutenir la fonction parentale dès le plus jeune âge | | |
| OB | JECTIFS GÉNÉRAUX | X DE LA CAISSE DES | ÉCOLES (organisate | eur) | | |
| Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance | Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées | Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation | Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnell es, de solidarité, de mixité et de vivre ensemble | Favoriser l'accès et l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé | | |
| OBJ | ECTIFS PÉDAGOGIO | QUES ACM J.J ROUSS | SEAU (équipe pédagogi | ique) | | |
| Promouvoir l'apprentissage de nouvelles compétences techniques (manuelles, numériques, artistiques) adaptées à l'âge des enfants | Stimuler la créativité des enfants en leur permettant d'explorer différentes formes d'expression artistique et culturelle | Encourager les enfants à gérer leur matériel et leurs affaires de manière autonome | Promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et d'entraide entre les enfants à travers des activités collectives et coopératives | Sensibiliser les enfants à la diversité des besoins et des capacités de chacun pour | | |
| Faciliter l'accès des enfants à des connaissances variées à travers des activités éducatives et ludiques (ateliers, sorties culturelles) | Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement personnel des enfants à travers la reconnaissance de leurs réalisations et créations | Amener les enfants à comprendre l'importance de respecter des consignes et de collaborer avec les autres dans un contexte collectif | Encourager la découverte de la faune et de la flore pour développer l'empathie, le respect et la compréhension de la diversité et du vivant | promouvoir un environnement inclusif et respectueux | | |

3.3 ACTIONS ÉVALUABLES DU PROJET PÉDAGOGIQUE :

| | Objectifs pédagogiques | Actions évaluables mises en œuvre | Situation d' évaluation |
|---|---|---|---|
| 1 | Promouvoir l'apprentissage de nouvelles compétences techniques (manuelles, numériques, artistiques) adaptées à l'âge des enfants | Les enfants créeront individuellement ou en groupe : 1 cerf-volant 1 masque | Thème projet pédagogique |
| 2 | Faciliter l'accès des enfants à des connaissances variées à travers des activités éducatives et ludiques (ateliers, sorties culturelles) | Chaque enfant pourra nommer et décrire au moins trois espèces de la faune et de la flore découvertes pendant l'année | Sorties + Projet pédagogique |
| 3 | Stimuler la créativité des enfants en leur permettant d'explorer différentes formes d'expression artistique et culturelle | Chaque enfant réalisera au moins une création à l'aide de différents matériaux ou techniques dans un atelier | Thème projet pédagogique |
| 4 | Favoriser l'estime de soi et l'épanouissement personnel des enfants à travers la reconnaissance de leurs réalisations et créations | L' enfant participera à un projet créatif de type exposition ou spectacle | Thème projet pédagogique |
| 5 | Encourager les enfants à gérer leur matériel et leurs affaires de manière autonome | Les enfants rangeront le matériel pédagogique à la fin de chaque activité et prendront soin de leurs affaires personnelles | Règles de vie Vie quotidienne temps activité |
| 6 | Amener l' enfant à comprendre l' importance de respecter les consignes et de collaborer avec les autres dans un contexte de vie collective | Lors d' une activité de groupe, les enfants respecteront les consignes | Règles de vie Vie quotidienne temps activité projet pédagogique |
| 7 | Promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et d'entraide entre les enfants à travers des activités collectives et coopératives | Les enfants élaboreront, en groupe, une charte de respect et de bienveillance à appliquer pendant leur présence au centre de loisirs | Règles de vie Vie quotidienne temps activité |
| 8 | Encourager la découverte de la faune et de la flore pour développer l'empathie, le respect et la compréhension de la diversité et du vivant | Les enfants prendront part au projet commun autour du bien-être animal et chaque groupe proposera une réalisation à exposer | Thème projet pédagogique + Vie quotidienne |
| 9 | Sensibiliser les enfants à la diversité des besoins et des capacités de chacun pour promouvoir un environnement inclusif et respectueux | Les enfants participeront à une activité de sensibilisation, telle qu'un jeu de rôle, pour mieux comprendre les besoins des enfants ayant des troubles de santé | Vie quotidienne Temps de parole Temps d' activités |

Certains objectifs seront évalués tout au long de l'année quand d'autres seront évalués périodiquement au travers des thèmes du projet pédagogique.

Si les thèmes du mercredis sont choisis au début d'année lors de la réunion de rentrée, ceux des vacances seront choisis avec les équipes présentes lors du séjour. Cette démarche a pour but d'intégrer l'équipe encadrante du séjour au projet pédagogique mais également de répondre aux demandes des enfants.

3.4 PLANNING ET DESCRIPTION DES THÈMES DU MERCREDIS :

| PÉRIODE | ÉRIODE THÈME | |
|-------------------|--|-------|
| 04/09/24 | Règles de vie- découverte de l' A.C.M. (enfants-équipe-locaux) | 6-7 |
| 11/09 au 16/10/24 | Bien-être animal et respect du vivant | 2-8 |
| 06/11 au 18/12/24 | Envole-moi ! (cerf-volant) | 1-5 |
| 08/01 au 05/02/25 | Exposition « Bas les masques » | 1-3-4 |
| 26/02 au 02/04/25 | A la découverte de la foret et du littoral | 2-8 |
| 23/04 au 25/06/25 | Spectacle | 4-6 |

Règles de vie- découverte de l' A.C.M. (enfants-équipe-locaux).

Mercredi 04 Septembre 2024

Dans ce projet, nous allons partir à la découverte de notre Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et apprendre à bien vivre ensemble. Les enfants rencontreront l'équipe, exploreront les locaux, et, surtout, participeront à la création des règles de vie pour que chacun puisse s'amuser et s'épanouir dans un cadre respectueux et bienveillant.

Grâce à des activités ludiques, nous réfléchirons ensemble aux valeurs importantes comme le respect, la tolérance et l'entraide, pour que chaque enfant se sente en sécurité et libre d'exprimer sa créativité. Ce sera aussi l'occasion de découvrir les différents espaces de l'ACM, apprendre comment on s'organise ici, et mieux comprendre le rôle de chacun.

Bien-être animal et respect du vivant.

Du Mercredi 11 Septembre au Mercredi 16 Octobre 2024 (6 mercredis)

Dans notre projet, nous allons découvrir ensemble l'importance de respecter chaque être vivant autour de nous. Que ce soit les animaux, les plantes, ou même les plus petits insectes, tous ont un rôle important à jouer dans notre monde.

Nous apprendrons à être tolérants envers la diversité de la faune et de la flore qui nous entoure. Nous allons développer notre empathie en comprenant mieux les besoins des animaux et en découvrant comment nous pouvons les protéger. Ce sera l'occasion de réfléchir à nos actions quotidiennes et à comment, ensemble, nous pouvons faire une différence pour le bien-être de tous les êtres vivants.

Ensemble, explorons, apprenons et agissons pour un monde où chaque être vivant est respecté et protégé!

Envole-moi! (cerf-volant)

Du Mercredi 06 Novembre au 18 Décembre 2024 (7 mercredis) Mercredi 11 Décembre : journée des enfants organisé par la Caisse des Écoles

Pendant les mois de novembre et décembre, rejoins-nous pour un projet unique et ludique autour du cerf-volant! Nous allons apprendre à fabriquer nos propres cerfs-volants.

découvrir les secrets du vent, du mistral, et explorer la plage des Sablettes d'une façon nouvelle et amusante.

Au programme : des activités créatives pour concevoir et décorer nos cerfs-volants, des jeux pour mieux comprendre comment le vent souffle et comment le cerf-volant s'envole, et bien sûr, une grande sortie à la plage des Sablettes pour voir la plage autrement, tester nos créations, et passer un moment inoubliable ensemble !

Exposition « Bas les masques »

Du Mercredi 08 Janvier au Mercredi 05 Février 2025 (5 mercredis)

Bienvenue dans notre projet "Bas les Masques" ! Nous invitons tous les enfants à plonger dans un univers de créativité et d'imagination en fabriquant et décorant leurs propres masques.

À travers cet atelier, nous allons explorer l'histoire des masques dans différentes cultures et coutumes du monde entier, découvrir comment les masques sont utilisés pour incarner des super-héros, des personnages de fiction, ou pour jouer des rôles amusants. Chacun pourra laisser libre cours à sa créativité pour inventer un masque unique et original.

Le projet se clôturera par une grande exposition, où les familles pourront découvrir toutes les créations des enfants.

A la découverte de la foret et du littoral

Du Mercredi 26 Février au Mercredi 02 Avril 2025 (6 mercredis)

Embarquez avec nous pour une aventure en pleine nature dans la magnifique forêt de Janas et du littoral! Au programme, des balades pour découvrir la biodiversité de ce lieu exceptionnel: observer les arbres, écouter les oiseaux, et comprendre l'importance de chaque être vivant dans cet écosystème.

Nous apprendrons aussi à nous repérer en forêt en lisant les panneaux et en utilisant des cartes pour mieux nous orienter. C'est l'occasion de développer des compétences utiles tout en s'amusant et en explorant les richesses de la nature.

Spectacle

Du Mercredi 23 Avril au 25 Juin 2025 (10 mercredis)

En juin, les enfants vous invitent à découvrir un spectacle unique, entièrement créé par eux ! Ensemble, nous choisirons le thème du spectacle, puis nous écrirons le scénario, inventerons les personnages, et préparerons les décors.

Tout au long des ateliers, les enfants apprendront à exprimer leur créativité et leur imagination. Nous répéterons ensemble pour donner vie à leur histoire et créer un moment inoubliable pour leurs familles.

Le jour du spectacle, les familles seront conviées à venir applaudir les talents de nos petits artistes et partager un moment de joie et de fierté ensemble !

Nous pourrons aussi participer aux thématiques proposées sur le calendrier de la ville.



21 & 22 septembre **•**

Journées du Patrimoine

Sensibilisation au Patrimoine Seynois.

Du 04 au 14/10

Fête de la science

- Sensibiliser à la culture scientifique,
- Village des sciences au parc de la naval : stimuler l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques, susciter des vocations.

Du 18/09 au 08/10

Semaines Européennes du **Développement Durable**

- Sensibilisation au Recyclage,
- Usage des mobilités douces sur TPM
- · Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Préservation de la biodiversité...

13 Octobre

journée Nationale de la sécurité routière

• Journée de sensibilisation et prévention à la sécurité routière

24/10 au 31/10

Semaine mondiale de l'Éducation aux médias et aux informations

- Sensibiliser aux dangers (réseaux, écrans...),
- Apprendre à se servir de l'outil numérique.



Novembre

Semaine internationale des droits de l'Enfant

- Sensibilisation au harcèlement.
- 9 novembre : journée nationale de lutte contre le harcèlement,
- Organiser des groupes de paroles d'enfants.
- 20 Novembre :Journée internationale des droits de l'Enfant :
- Conseil municipal des enfants
- Inauguration de la place des enfants
- Sensibiliser aux droits des enfants sur le territoire
- Expliquer et comprendre la convention des droits de l'Enfant.

Novembre

Forum inclusion handicap

. Une rencontre dédiée à la discussion et à l'élaboration de stratégies pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le système éducatif

Du 08/12 au 25/12

Festivités de fin d'année

- Participer à la vie de la commune (décorations, animations...),
- Bourse aux jouets (récolte de fonds pour l'UNICEF),
- Téléthon: Sensibilisation aux maladies rares.

9 décembre

Journée de la laïcité

- · Exposition «le grand livre de la laïcité» disponible en prêt.
- Sensibilisation à la citoyenneté

Décembre

Bilan intermédiaire

- · Avancé des objectifs,
- · Point sur les projets à venir.



24 janvier

Journée internationale de l'éducation

- Projet avec les écoles,
- Sensibilisation aux Droits des enfants en participant à la consultation nationale de l'UNICEF, des 6-18 ans

mars

Journée des Droits des Femmes et des filles (8/03) & Journée contre la discrimination raciale (21/03)

- Projets à développer : Egalité filles / Garçons avec la mallette pédagogique,...
- Journée de l'élégance,
- Interroger le vivre-ensemble.

22 & 30 mars

22 mars : journée mondiale de l'eau

• Lutte contre le gaspillage de l'eau.

30 mars : journée internationale zéro déchets

 sensibilisation à la gestion des déchets

Avril

07/04 Journée mondiale de la Santé: Sensibilisation au manger/bouger, atelier nutrition...

Color Run : récolte de fonds pour l'UNICEF

20 Mai

Journée mondiale des abeilles

- · Participation à Abeilles en Seyne (date à prévoir),
- Sensibilisation à la protection et l'utilité de la de la biodiversité...



Mai

Handi sur Seyne

- Sensibilisation au Handicap,
- Favoriser l'inclusion sociale et scolaire des enfants porteurs de handicap,
- Mieux communiquer et accompagner les familles.

5 Juin

Journée mondiale de l'environnement

Sensibilisation à l'environnement et à l'écosystème

Fin Juin

Fête de la mer et des littoraux

- Initier le grand public à la pratique d'activités nautiques.
- Sensibiliser à la protection du littoral et plus particulièrement à l'écosystème marin.

juin

Bilan annuel

- Bilan des objectifs (PEdT, plan mercredi. UNICEF).
- Retour sur l'année,
- Perspectives 2024-2025.

juillet

Fête de la Jeunesse

- Prevention santé et sécurité routière...
- Développer l'accès à la culture et au
- Partager un moment de détente entre jeunes et repérer les structures jeunesse du territoire.

3.5 BESOINS ET CARACTÉRISTIQUE DU PUBLIC ACCUEILLI (6-12 ans)

Dans le cadre d'un projet pédagogique en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour des enfants âgés de 6 à 12 ans, il est essentiel de prendre en compte les besoins spécifiques de ce public en fonction de leur développement. Les enfants de cet âge sont en pleine croissance, tant physique que cognitive, ce qui nécessite des activités variées qui favorisent à la fois leur développement moteur et intellectuel. Ils ont un besoin fort de bouger, de découvrir de nouvelles choses et d'interagir avec leur environnement. L'apprentissage par le jeu est crucial, car il permet de rendre les activités attractives et engageantes tout en renforçant leur curiosité naturelle.

Le public des 6-12 ans est également caractérisé par une diversité des rythmes de développement. Les plus jeunes (6-8 ans) sont souvent en phase d'apprentissage des bases fondamentales telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques, tandis que les plus âgés (9-12 ans) commencent à développer des capacités de raisonnement plus complexes et des compétences sociales plus affirmées. Il est donc essentiel d'adapter les activités aux différents niveaux de compréhension et d'intérêt afin de maintenir leur engagement. De plus, ce groupe d'âge commence à former des groupes d'amis, à développer leur autonomie et à affirmer leur identité, ce qui peut influencer leur participation aux activités.

Enfin, les enfants de 6 à 12 ans ont des besoins émotionnels et relationnels importants. Ils cherchent à se sentir en sécurité, à être valorisés et à appartenir à un groupe. Les animateurs doivent donc créer un environnement bienveillant et inclusif, où chaque enfant se sent respecté et entendu. De plus, cet âge est souvent marqué par une sensibilité aux règles et à la justice, ce qui rend important l'établissement de cadres clairs et justes dans les activités proposées. L'encadrement doit permettre de répondre à ces besoins tout en favorisant le développement de compétences sociales telles que le respect, la coopération et la gestion des conflits.

3.6 TABLEAU DES BESOINS ET CARACTÉRISTIQUES SELON LA TRANCHE D'AGE

Voici un tableau qui présente les besoins, caractéristiques, intérêts et le développement des enfants selon trois tranches d'âge : 6-8 ans, 8-10 ans, et 10-12 ans.

6-8 ans 8-10 ans 10-12 ans **Besoins** Besoins **Besoins** - Encouragement de - Reconnaissance et - Sécurité et stabilité l'autonomie responsabilité - Sentiment - Valorisation de l'identité - Routine et cadre clair d'appartenance Mix d'activités physiques - Liberté d'expression et - Jeux et activités physiques et intellectuelles autonomie

| 6-8 ans | 8-10 ans | 10-12 ans | | |
|---|--|---|--|--|
| Caractéristiques | Caractéristiques | Caractéristiques | | |
| - Curiosité naturelle, éveil | Développement du raisonnement logique | Recherche d'identité et d'indépendance | | |
| - Difficulté à se concentrer longtemps | - Meilleure gestion des émotions | - Sensibilité accrue aux injustices | | |
| - Grande imagination | Développement des compétences sociales | Plus grande capacité d'abstraction | | |
| Intérêts | Intérêts | Intérêts | | |
| - Jeux de rôle, imitation | - Activités collaboratives | Projets complexes, défis intellectuels | | |
| - Découverte du monde par le jeu | - Exploration du monde extérieur | Discussions, débats et expression personnelle | | |
| - Activités manuelles simples | - Expériences pratiques | Activités en groupe, compétitions | | |
| Développement | Développement | Développement | | |
| - Développement moteur en cours | - Amélioration des capacités motrices fines | - Transition vers l'adolescence | | |
| - Début de la lecture et écriture | - Capacités cognitives plus affinées | - Développement de la pensée critique | | |
| - Renforcement de l'attachement aux figures adultes | - Plus grande autonomie sociale | - Recherche d'indépendance et remise en question des adultes | | |

Ce tableau synthétise les principales caractéristiques et besoins des enfants à chaque étape clé de leur développement, afin d'adapter les activités et approches pédagogiques de manière optimale.

3.7 ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT DE 6 À 12 ANS

adultes

Entre 6 et 12 ans, le développement de l'enfant est marqué par plusieurs grandes étapes. Sur le plan intellectuel, son imagination est très active, et il prend plaisir à inventer des histoires. Il consacre beaucoup d'énergie aux apprentissages scolaires, et son cerveau est en pleine construction, progressant par étapes grâce aux manipulations et explications. Vers 7/8 ans, il comprend la notion de conservation et commence à utiliser une pensée logique dans des situations concrètes, bien qu'il ait encore du mal avec la pensée abstraite.

Sur le plan moteur, l'enfant devient plus habile et coordonné. Sa force, sa rapidité et son endurance se développent, surtout dans les activités compétitives, et il apprend à représenter le monde de manière plus réaliste dans ses dessins. Cette période est aussi marquée par une croissance rapide et l'apparition des premiers signes de la préadolescence.

Enfin, sur le plan affectif, l'enfant a encore besoin de ses parents mais recherche de plus en plus d'autonomie. Il commence à vouloir se débrouiller seul, tout en explorant le monde extérieur et en nouant des relations en dehors du cercle familial. L'accompagnement des adultes reste essentiel pour l'aider à devenir indépendant.

3.8 AUTONOMIE PROGRESSIVE DES ENFANTS DE 6-12 ANS

le développement de l'autonomie progressive est une composante essentielle de l'éducation. En effet, à cet âge, les enfants traversent des étapes cruciales dans leur apprentissage de l'indépendance, tant sur le plan personnel que social. L'autonomie leur permet de gagner en confiance, en responsabilité, et d'acquérir les compétences nécessaires pour se débrouiller seuls tout en intégrant les règles et normes sociales.

Importance de l'autonomie dans un projet pédagogique

L'acquisition de l'autonomie est essentielle pour permettre aux enfants d'acquérir une indépendance intellectuelle, affective et sociale. Favoriser l'autonomie permet aux enfants de :

- Développer la confiance en eux-mêmes en réalisant des tâches seuls.
- Comprendre et gérer leurs émotions de manière plus indépendante.
- Prendre des décisions et en assumer les conséquences.
- Développer leur capacité à résoudre des problèmes et à faire des choix.
- Intégrer progressivement les règles sociales et apprendre à collaborer avec les autres.

Étapes de l'autonomie progressive selon les tranches d'âge

6-8 ans : L'autonomie de base et l'apprentissage de l'indépendance À cet âge, les enfants commencent à manifester un désir d'indépendance, mais ils ont encore besoin d'un encadrement rapproché. Les étapes de l'autonomie à ce stade incluent :

- Tâches simples : Les enfants sont capables de s'habiller seuls, de ranger leurs affaires et de suivre des consignes simples.
- Prise de décision limitée : Ils apprennent à faire des choix parmi des options données (choix d'activités, de jeux).
- Responsabilités collectives : Ils participent à des tâches collectives simples (mettre la table, ranger après une activité).
- Initiation à la gestion des émotions : À cet âge, ils commencent à identifier et nommer leurs émotions, avec l'aide des adultes pour les gérer.

Le rôle de l'animateur est d'encourager ces petites prises d'initiative tout en fournissant un cadre clair, car les enfants de cet âge cherchent encore beaucoup la validation des adultes.

8-10 ans : L'acquisition de compétences et l'auto-gestion partielle

Entre 8 et 10 ans, les enfants deviennent plus compétents et peuvent gérer des responsabilités plus importantes. Ils commencent à comprendre les conséquences de leurs actions.

- Tâches plus complexes: Les enfants sont capables d'accomplir des tâches avec plus de précision, comme organiser leurs affaires pour une activité ou préparer du matériel.
- Décisions plus larges : Ils peuvent faire des choix plus complexes et gérer de petites responsabilités (choix d'un projet de groupe, gestion d'un petit groupe de travail).
- Autogestion de la routine quotidienne : Ils apprennent à gérer leurs temps de pause, à organiser leur journée d'activités, et à anticiper les prochaines étapes.
- Collaboration renforcée : Les enfants commencent à travailler de manière plus collaborative, avec une capacité accrue à résoudre les conflits mineurs de manière autonome.

L'animateur agit comme un guide, en les aidant à structurer leurs actions et à réfléchir aux conséquences de leurs décisions tout en laissant de plus en plus d'initiative.

10-12 ans : L'autonomie avancée et la responsabilisation Les enfants de 10 à 12 ans se rapprochent de la préadolescence et ont une plus grande capacité de réflexion et de gestion de leurs actions. Ils recherchent activement l'autonomie et apprécient qu'on leur fasse confiance.

- Autogestion complète des tâches : À cet âge, les enfants peuvent gérer des tâches du début à la fin (organisation d'un projet, mise en place d'un événement).
- Prise de décision autonome : Ils sont capables de prendre des décisions plus complexes, notamment en termes de résolution de problèmes et de choix personnels dans des projets de groupe.
- Gestion des relations sociales : Ils peuvent gérer les dynamiques de groupe, négocier avec leurs pairs et résoudre des conflits sans intervention systématique de l'adulte.
- Planification et anticipation : Ils apprennent à planifier des projets à moyen terme et à anticiper les étapes nécessaires à leur réalisation (par exemple, l'organisation d'une activité ou d'un jeu pour les plus jeunes).

L'animateur joue un rôle de superviseur et de conseiller, en intervenant uniquement pour aider à réajuster les décisions ou en cas de besoin, laissant plus de place à l'autonomie complète des enfants.

Protocole pour encourager l'autonomie

- 1. Observation des capacités de chaque enfant : Il est essentiel de connaître les compétences individuelles pour proposer des tâches et des responsabilités adaptées à leur niveau de développement.
- Encourager la prise d'initiatives : Offrir aux enfants des choix adaptés à leur âge pour les impliquer dans des projets concrets et les encourager à prendre des décisions.

- Progression dans les responsabilités : Débuter avec des responsabilités simples pour les plus jeunes, puis augmenter progressivement la difficulté et la complexité des tâches.
- 4. Apprendre par l'erreur : Laisser les enfants faire des erreurs pour qu'ils puissent apprendre à les corriger par eux-mêmes, tout en les soutenant dans cette démarche.
- 5. Bilan et réflexion : À la fin d'une activité ou d'un projet, proposer aux enfants un temps de retour et de réflexion pour qu'ils analysent leurs réussites et comprennent ce qu'ils pourraient améliorer.

Conclusion

L'autonomie progressive est une étape clé du développement chez les enfants de 6 à 12 ans. En favorisant l'indépendance à travers des activités adaptées, on les aide à grandir, à prendre confiance en eux et à devenir des individus capables de se débrouiller seuls tout en respectant les autres.

3.9 TYPES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENFANTS

Les grands jeux (jeux de piste, chasses aux trésors, cluedo, etc.), jeux de compétition (olympiades, rallyes, défis, etc.) et jeux de réflexion / logique (énigmes, charades, etc.).

Les jeux coopératifs encouragent le travail en équipe, la pensée créative, la résolution de problèmes et permettent aux joueurs de réaliser que tout le monde peut gagner.

Les activités sportives (jeux de ballon) et les jeux de baignade.

Les activités de plein air (balades à la journée, camping, etc.) et de découverte d'un milieu (montagne, forêt, etc.).

Les « ateliers cuisine » et autres activités dont l'objectif consiste à les responsabiliser dans les tâches de la vie quotidienne (top chef, un dîner presque parfait, etc.).

Les activités manuelles et de bricolage (dessin, couture, bricolages avec objets de récup', customisation de vêtements, etc.).

Les jeux de société qu'ils soient coopératifs, stratégiques, d'ambiance ou consacrés à la résolution d'une enquête. Grâce à eux, les enfants intègrent les notions de « vivre en groupe » : attendre son tour, écouter les autres, respecter des consignes précises, accepter de perdre, poursuivre le jeu jusqu'au bout, etc. On y trouve notamment les jeux de cartes (bataille, 7 familles, 1000 Bornes, loups-garous, etc.), les jeux de plateau (échecs, dames, loto, petits chevaux, etc.), les jeux de stratégie (bataille navale, risk, etc.) et les jeux d'adresse (mikado, Kapla, etc.).

Les jeux de rôles et jeux d'expression, jeux scéniques et matchs d'improvisation (activité valorisante pour certains, véritable exutoire pour d'autres qui ont des difficultés à s'exprimer).

La lecture (BD, romans, mangas) et la musique.

(référence : ➤ Enfants de 6 à 12 ans | Besoins - Intérêts - Jeux et activités possibles (jesuisanimateur.fr))

3.10 LES ACTIVITÉS PHYSIQUES

les activités physiques et sportives occupent une place essentielle pour favoriser le développement moteur, social et émotionnel des enfants. Ces activités doivent être adaptées à l'âge, aux capacités physiques et aux besoins des enfants, tout en respectant un protocole de mise en œuvre rigoureux pour assurer leur sécurité et leur bien-être.

Nature des activités physiques et sportives

Les activités physiques proposées doivent être variées et adaptées aux différents groupes d'âge :

- Pour les 6-8 ans: les activités seront axées sur la motricité de base et la coordination. Il s'agira principalement de jeux moteurs (parcours, jeux d'équilibre, jeux de balles) qui favorisent le développement de la coordination, l'agilité et la motricité globale. Des jeux collectifs simples (comme la balle au prisonnier ou des courses en relais) permettent également de travailler l'esprit d'équipe.
- Pour les 8-10 ans : les activités sportives commencent à se structurer davantage.
 Des sports comme le mini-handball, le mini-football, ou encore l'athlétisme simplifié
 sont introduits, favorisant la coopération, la stratégie et l'endurance. Les jeux
 collectifs prennent une place importante avec des règles un peu plus complexes
 pour travailler le respect des consignes et l'esprit sportif.
- Pour les 10-12 ans: à cet âge, les enfants sont capables de pratiquer des sports plus techniques (basketball, handball, volley-ball, etc.). Les compétitions amicales ou tournois peuvent être organisés pour encourager l'autonomie, la gestion des émotions et la stratégie de groupe. Il est également intéressant d'introduire des activités de plein air comme l'escalade, la randonnée ou des parcours d'orientation pour développer l'endurance et le sens de l'orientation.

Protocole de mise en œuvre

Pour garantir une mise en œuvre sécurisée et efficace des activités physiques et sportives, plusieurs étapes doivent être respectées :

 Évaluation des capacités des enfants : Avant toute activité, il est important d'évaluer le niveau physique des enfants et d'identifier les éventuelles contreindications médicales. Cela permet d'adapter les exercices en fonction des capacités de chacun et d'éviter les risques de blessures.

- 2. **Préparation du matériel et de l'espace** : L'espace de jeu doit être sécurisé et adapté à l'activité prévue (gymnase, terrain extérieur, espace délimité). Le matériel (ballons, cônes, cerceaux, etc.) doit être vérifié avant l'activité pour s'assurer qu'il est en bon état et adapté à l'âge des enfants.
- 3. Consignes et explications : Chaque activité doit être précédée d'une explication claire des règles et des objectifs. Il est important de donner des consignes simples et adaptées à l'âge des enfants, et de s'assurer qu'ils les ont bien comprises avant de commencer.
- 4. **Encadrement et surveillance** : Les activités physiques et sportives doivent toujours être encadrées par des animateurs formés, qui assurent une supervision constante. Le ratio encadrant/enfant doit être respecté selon la réglementation en vigueur pour garantir une attention suffisante à chaque enfant et une gestion des groupes en toute sécurité.
- 5. **Adaptation en fonction des besoins** : L'animateur doit être capable de réajuster l'activité en fonction des dynamiques de groupe, du niveau d'engagement des enfants et de leur fatigue. Il est essentiel de permettre des pauses régulières, surtout pour les plus jeunes.
- 6. **Bilan et retour sur l'activité** : À la fin de chaque activité, il est important de faire un retour avec les enfants. Cela permet de discuter de leur ressenti, d'encourager les progrès, de souligner l'esprit d'équipe et de renforcer les apprentissages liés à l'activité (respect des règles, fair-play, etc.).
- 7. **Respect des règles sanitaires**: Enfin, il est primordial de respecter les protocoles sanitaires en vigueur, notamment en veillant à l'hygiène du matériel, à l'aération des espaces clos, et en encourageant des comportements responsables (lavage des mains, distanciation si nécessaire).

En respectant ces étapes, les activités physiques et sportives en ACM peuvent être à la fois ludiques, formatrices et sécurisées, contribuant pleinement à l'épanouissement global des enfants.



3.11 JOURNÉE TYPE :

| | ENFANTS | ANIMATEURS | DIRECTION |
|---------------------|--|--|---|
| 7H30 - 9H00 | → Ateliers Du Matin → Ludothèque → Jeux Extérieurs (Si Le Temps Convient) | Mise en place atelier Préparation activités Listing groupe Préparation sortie (si besoin) | → Accueil des familles → Transmissions des informations importantes → Listing général de présence |
| 9H00 - 9H30 | Temps de paroles avec les enfants Présentation de la journée Temps de sensibilisation | Temps de paroles avec les enfants Présentation de la journée Temps de sensibilisation | → Communication des effectifs à l' organisateur et au service restauration → Répartition des missions entre équipe de direction → Registre de présence équipe pédagogique |
| 9H30 - 11H30 | → Temps d' activités du projet pédagogique | → Temps d' activités du projet pédagogique | → Affaires courantes → renforcement équipe animation → taches administratives |
| 11H30 - 12H00 | → Temps libre encadré→ jeux au choix de l' enfant | → Temps libre encadré → jeux au choix de l' enfant → rangement et préparation activités de l' âpres midi | → Accueil des demis journée |
| 12H00 - 13H00 | | REPAS | |
| 13H00 - 14H00 | → Temps calme → Ludothèque → Jeux sportifs à faible intensité (type pingpong, pétanque) → Jeux de ballon à partir de 13h3o | → PAUSE DES ANIMATEURS : 2 roulement de 30 minutes → encadrement enfants | → Accueil des demis journée |
| 14H00 - 15H45 | → Grand jeu | → Grand jeu | → Communication des effectifs à l' organisateur → Affaires courantes → renforcement équipe animation |
| 15H45 - 16H30 | → Retour avec les enfants du grand jeu → Conseil des enfants → Goûter | → Retour avec les enfants du grand jeu → Conseil des enfants → Goûter → préparation ateliers/ rangement | |
| 16H30 - 18H00 | → Ateliers encadrés | → Ateliers encadrés → Évaluation journée et projet d' animation | → Accueil des familles → Transmissions des informations importantes |

4.1 RÔLE ET FONCTIONS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

| ÉQUIPE DE DIRECTION | | |
|--|---|--|
| | Planification et gestion : Le directeur est responsable de la planification des activités proposées aux mineurs. Il doit s'assurer que le projet pédagogique de l'ACM est mis en place et respecté. | |
| Responsabilité administrative et organisationnelle | Gestion des équipes : Il recrute et encadre les animateurs, coordonne le personnel (animateurs, agents de service) et s'assure qu'ils ont les qualifications requises, notamment en termes de diplômes (BAFA, BAFD) et de compétences spécifiques (premiers secours, gestion de groupes). | |
| | Relations avec les autorités et parents : Il entretient des relations avec les organismes de tutelle (mairie, services départementaux, inspection académique, etc.) et avec les parents des mineurs. Il est souvent le référent principal pour toutes les questions relatives à l'organisation et aux problèmes rencontrés. | |
| Sécurité et | Sécurité des mineurs : La sécurité des enfants est une priorité. Le directeur s'assure que toutes les normes de sécurité sont respectées, que ce soit pour les locaux, les activités ou les déplacements. Il doit également garantir la mise en place des protocoles d'urgence (gestion des accidents, évacuation, etc.). | |
| encadrement | Encadrement des activités : Il supervise le bon déroulement des activités, veille à ce qu'elles soient adaptées à l'âge des mineurs et respectent les règles de sécurité. Il valide les plannings et les modalités de mise en œuvre des projets pédagogiques. | |
| | Élaboration du projet pédagogique : Le directeur doit élaborer et faire respecter un projet pédagogique qui définit les objectifs éducatifs, sociaux et culturels des activités proposées. Ce projet doit être en cohérence avec les besoins des enfants et les attentes des familles. | |
| Responsabilité pédagogique | Formation et suivi de l'équipe pédagogique : Il veille à ce que les animateurs suivent les orientations pédagogiques fixées et qu'ils accompagnent les mineurs dans leur développement personnel et collectif. | |
| | Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des mineurs : Le directeur s'assure que les activités permettent aux enfants de développer leurs capacités, leur créativité, et favorisent leur socialisation tout en respectant leur rythme. | |
| Gestion matérielle et | Gestion du budget : Le directeur gère le budget de l'ACM, alloue les ressources financières pour les activités, les sorties, le matériel, et veille à respecter les contraintes budgétaires imposées par les autorités ou les subventions. | |
| financière | Gestion des locaux et du matériel : Il est responsable de la gestion des équipements et des locaux utilisés pendant l'accueil des mineurs. Cela inclut la sécurité des infrastructures, le bon état des lieux, et la disponibilité du matériel nécessaire aux activités. | |
| | Conformité avec la législation : Le directeur doit veiller à ce que l'ACM respecte les lois et réglementations en vigueur concernant l'accueil de mineurs (réglementation Jeunesse et Sports, sécurité sanitaire, nombre d'enfants par animateur, etc.). | |
| Respect des réglementations | Documentation et suivi administratif : Il est chargé de la tenue des dossiers (fiches de présence, dossiers médicaux, autorisations parentales, etc.) et de l'ensemble des formalités administratives liées au bon fonctionnement de la structure (déclaration auprès de la DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, assurances, etc.). | |
| Évaluation et | Évaluation des activités : À la fin des périodes d'accueil, le directeur évalue le déroulement des activités, la satisfaction des familles et des enfants, et tire des conclusions pour améliorer les actions futures. | |
| amélioration continue | Adaptation et innovation : Il est responsable d'introduire des nouveautés dans les programmes, d'adapter les activités aux besoins spécifiques des enfants (par exemple, pour ceux en situation de handicap) et de rester à jour sur les évolutions pédagogiques et réglementaires. | |

| ÉQUIPE D'ANIMATION | | | |
|--|---|--|--|
| Encadrement des mineurs | Surveillance et sécurité : L'animateur veille en permanence à la sécurité physique et morale des enfants dont il a la charge. Il doit anticiper les risques liés aux activités (accidents, incidents) et appliquer les règles de sécurité (respect des consignes, surveillance accrue pendant les sorties, etc.). | | |
| | Encadrement des activités : L'animateur est responsable de l'organisation et de l'animation des activités de loisirs. Il doit s'assurer qu'elles soient adaptées à l'âge, aux capacités et aux intérêts des enfants. Ces activités peuvent être sportives, créatives, ludiques, culturelles, ou éducatives. | | |
| | Gestion des groupes : L'animateur organise la dynamique de groupe, veille à l'intégration de chaque enfant, et favorise la coopération et le respect entre eux. Il doit adapter son approche en fonction des besoins individuels tout en maintenant une cohésion d'équipe | | |
| | Application du projet pédagogique : Sous la responsabilité du directeur, l'animateur participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ACM. Il contribue à la réalisation des objectifs éducatifs, sociaux et culturels définis, comme le développement de l'autonomie, de la créativité, ou des compétences sociales chez les enfants. | | |
| Mise en œuvre du projet pédagogique | Proposition d'activités : En fonction des orientations pédagogiques, l'animateur conçoit et propose des activités en adéquation avec les objectifs définis. Il doit être capable d'imaginer des jeux, ateliers ou sorties qui favorisent l'épanouissement des enfants. | | |
| | Adaptation aux besoins spécifiques : Il adapte les activités en fonction des enfants, notamment ceux ayant des besoins particuliers (enfants en situation de handicap, jeunes avec des troubles du comportement, etc.). | | |
| Encadrement et | Création de moments de loisirs : L'animateur est créatif et propose des jeux, des ateliers, des sorties, des événements ou des spectacles qui correspondent à l'âge et aux attentes des enfants. Il est chargé de leur donner du plaisir tout en assurant une dimension éducative. | | |
| animation des activités | Participation active aux activités : L'animateur ne se contente pas d'observer, il participe aux activités avec les enfants, les motive, les soutient et les accompagne tout au long de la journée, créant ainsi un environnement d'échange et de partage. | | |
| | Transmettre des valeurs : L'animateur a une fonction éducative importante. Il doit transmettre des valeurs essentielles comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, la citoyenneté et le respect des différences. | | |
| Rôle éducatif | Accompagner le développement personnel : L'animateur encourage l'autonomie des enfants, leur capacité à prendre des décisions et à s'exprimer. Il favorise aussi leur épanouissement personnel, en les aidant à prendre confiance en eux et à découvrir leurs talents. | | |
| | Gérer les conflits : L'animateur doit savoir gérer les conflits entre les enfants avec tact et pédagogie, en favorisant la communication, la résolution pacifique des tensions et en expliquant l'importance des règles de vie en communauté. | | |
| Suivi et | Informer les parents : L'animateur peut être amené à communiquer avec les parents concernant le déroulement des activités ou le comportement de l'enfant. Il informe également sur la progression des enfants et partage des retours positifs ou des observations. | | |
| communication avec les parents | Assurer une continuité éducative : Il fait le lien entre les parents et l'équipe d'encadrement pour garantir une cohérence dans les actions éducatives, que ce soit à l'ACM ou dans le cadre familial. | | |
| Collaboration avec | Travail en équipe : L'animateur travaille en étroite collaboration avec ses collègues et le directeur. Il participe aux réunions d'équipe pour discuter des activités à venir, des retours sur les activités passées, et des problématiques rencontrées. | | |
| l'équipe pédagogique | Partage des responsabilités : Il peut être amené à travailler en binôme ou en groupe pour encadrer certaines activités, et doit être en mesure de partager ses responsabilités tout en collaborant efficacement. | | |
| Rôle de modèle | Modèle de comportement : L'animateur doit incarner un modèle de comportement pour les enfants, car il est un référent en matière de conduite. Son attitude, son langage et ses interactions doivent toujours être exemplaires pour que les enfants puissent s'identifier positivement à lui. | | |
| | Encourager la créativité et l'initiative : Il aide les enfants à développer leur esprit d'initiative et leur créativité en leur laissant des marges d'autonomie tout en les encadrant de manière sécuritaire. | | |

| A.A.I. (Animateur accompagnement individualisé) | | | |
|--|---|--|--|
| Accompagnement individualisé | Soutien à l'enfant en situation de handicap : L'A.A.I. accompagne un enfant en situation de handicap pour l'aider à participer aux activités et à interagir avec les autres enfants. Il adapte son accompagnement en fonction du type de handicap (moteur, cognitif, sensoriel, etc.) et des besoins spécifiques de l'enfant. | | |
| | Aide à l'autonomie : L'A.A.I. encourage l'autonomie de l'enfant tout en veillant à lui apporter l'assistance nécessaire dans les tâches où il rencontre des difficultés (déplacements, communication, participation aux jeux, etc.). L'objectif est de favoriser le développement de ses compétences et son intégration dans le groupe. | | |
| | Aide dans les gestes quotidiens : Selon les besoins de l'enfant, l'A.A.I. peut l'assister dans les gestes du quotidien (manger, aller aux toilettes, se déplacer, etc.), toujours dans une optique de le rendre aussi autonome que possible. | | |
| Adaptation des | Participation aux activités adaptées : L'A.A.I. travaille en collaboration avec les animateurs pour adapter les activités proposées aux enfants. Il s'assure que l'enfant en situation de handicap puisse participer pleinement aux activités, en ajustant les modalités si nécessaire (règles adaptées, temps supplémentaires, utilisation de matériel spécifique). | | |
| activités | Facilitation de la communication : Si l'enfant a des difficultés de communication (par exemple, des troubles du langage ou des problèmes sensoriels), l'A.A.I. peut aider à faciliter les échanges avec les autres enfants et les animateurs, en utilisant des moyens de communication adaptés (langage des signes, pictogrammes, etc.). | | |
| Encadrement et | Favoriser l'inclusion : L'un des principaux rôles de l'A.A.I. est de s'assurer que l'enfant en situation de handicap est bien intégré au groupe. Il doit favoriser les interactions entre l'enfant et ses pairs, en l'accompagnant dans les moments collectifs (jeux de groupe, ateliers, sorties). | | |
| inclusion sociale | Prévention de l'isolement : L'A.A.I. s'assure que l'enfant ne soit pas mis à l'écart ou exclu des activités à cause de son handicap. Il veille à créer un environnement inclusif et bienveillant, en sensibilisant les autres enfants au respect et à la compréhension des différences. | | |
| Collaboration avec l'équipe pédagogique et les parents | Travail d'équipe avec les animateurs : L'A.A.I. collabore étroitement avec les animateurs et le directeur de l'A.A.I. pour s'assurer que les besoins spécifiques de l'enfant sont pris en compte dans l'organisation des activités. Il peut faire des suggestions sur l'adaptation des jeux, des sorties, ou des ateliers. | | |
| | Communication avec les parents : L'A.A.I. échange régulièrement avec les parents de l'enfant en situation de handicap pour les informer sur le déroulement des activités, les progrès réalisés et les éventuelles difficultés rencontrées. Ces échanges permettent d'assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant, entre l'école, l'ACM et la maison. | | |
| Sécurité et bien-être de | Garantir la sécurité : L'A.A.I. veille à la sécurité physique et morale de l'enfant en situation de handicap. Il anticipe les risques particuliers liés au handicap, que ce soit lors des activités physiques ou dans la gestion des interactions sociales avec les autres enfants. | | |
| l'enfant | Respect des besoins spécifiques : En plus des aspects liés à la participation aux activités, l'A.A.I. doit être attentif aux besoins spécifiques de l'enfant en termes de santé, de repos, ou de traitements médicaux (si cela est nécessaire pendant les activités). | | |
| Observation et ajustements | Suivi et ajustement des méthodes d'accompagnement : L'A.A.I. observe régulièrement l'enfant pour s'assurer que l'accompagnement est bien adapté à ses besoins et à son évolution. Il est en mesure de proposer des ajustements dans son approche en fonction des progrès ou des nouvelles difficultés observées. | | |
| | Évaluation des besoins évolutifs : L'A.A.I. peut être amené à signaler des besoins nouveaux ou évolutifs à l'équipe d'animation ou aux parents, notamment si l'enfant manifeste de nouveaux comportements ou nécessite des adaptations supplémentaires pour mieux participer aux activités. | | |

| SURVEILLANT BAIGNADE (S.B) | | | |
|---|---|--|--|
| Sécurité des mineurs | Surveillance active : Le surveillant de baignade est chargé de surveiller constamment les enfants dans l'eau, qu'il s'agisse de piscines, de lacs ou de plages. Il doit être particulièrement attentif aux risques de noyade, aux comportements dangereux et aux situations à risque. | | |
| | Prévention des accidents : Avant le début de la baignade, le surveillant doit vérifier les lieux (état de la piscine, profondeur de l'eau, courant, température, etc.) pour s'assurer qu'ils ne présentent pas de dangers. Il met également en place des consignes de sécurité claires que les enfants doivent respecter. | | |
| | Intervention rapide en cas d'urgence : Le surveillant de baignade doit être prêt à intervenir immédiatement en cas de problème dans l'eau (noyade, malaise, chute). Il doit posséder une formation aux premiers secours, être capable de réaliser des gestes de réanimation et de secourir les enfants en danger. | | |
| | Contrôle des installations : Avant l'ouverture des zones de baignade, le surveillant de baignade vérifie l'état des infrastructures (bassins, équipements de sécurité, zones de surveillance) pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et prêts à accueillir les enfants. | | |
| Préparation et organisation de la | Gestion du matériel de sécurité : Il doit s'assurer que tout le matériel nécessaire pour la sécurité des baigneurs est disponible et en bon état (bouées, perches, brassards, gilets de sauvetage, etc.). | | |
| baignade | Répartition des groupes : En fonction du nombre d'enfants et de leur niveau de natation, le surveillant peut diviser les groupes et définir les zones de baignade adaptées à chacun (zones peu profondes pour les plus jeunes ou non-nageurs, zones plus profondes pour les nageurs confirmés). | | |
| Encadrement | Encadrement des activités aquatiques : Le surveillant de baignade ne se limite pas à la simple surveillance. Il peut aussi encadrer ou animer des activités aquatiques (jeux dans l'eau, ateliers de découverte aquatique) en s'assurant que les consignes de sécurité sont toujours respectées. | | |
| pédagogique et animation | Respect des règles de vie : Il rappelle aux enfants les règles de conduite et de respect à observer dans le cadre des activités de baignade, que ce soit envers les autres baigneurs ou envers l'environnement (propreté des lieux, respect de la nature en milieu aquatique). | | |
| Prévention et | Éducation à la sécurité aquatique : Le surveillant de baignade a également un rôle de sensibilisation auprès des enfants. Il doit les informer des dangers liés à l'eau (courants, profondeur, comportements à éviter), leur expliquer les consignes de sécurité à respecter et les initier aux bases de la prévention aquatique. | | |
| sensibilisation des mineurs | Vigilance particulière pour les non-nageurs : Le surveillant doit porter une attention particulière aux enfants qui ne savent pas nager ou qui sont mal à l'aise dans l'eau. Il doit s'assurer qu'ils sont bien équipés (brassards, bouées) et qu'ils évoluent dans une zone adaptée à leur niveau. | | |
| | Communication avec les animateurs : Le surveillant de baignade travaille en coordination avec l'équipe d'animation pour organiser les temps de baignade. Il informe les animateurs des consignes spécifiques à chaque groupe d'enfants, en fonction de leurs niveaux et des conditions de baignade. | | |
| Collaboration avec l'équipe d'animation | Assistance aux animateurs : En plus de la surveillance, il peut collaborer avec les animateurs pour proposer des jeux d'eau ou des activités encadrées, en s'assurant que ces activités se déroulent dans un cadre sécurisé. | | |
| | Responsabilité partagée : Bien que le surveillant de baignade soit en première ligne pour la sécurité aquatique, les animateurs sont également impliqués dans la surveillance, et la bonne coordination entre les deux est essentielle pour garantir la sécurité des enfants. | | |
| Qualifications et | Formation et diplômes : Le surveillant de baignade doit être titulaire d'un diplôme spécifique en lien avec la surveillance aquatique. En France, cela peut inclure le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) ou, pour les personnes ayant un rôle plus avancé, le B.E.E.S.A.N. (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation). | | |
| formation | Formation aux premiers secours : Il doit également être formé aux gestes de premiers secours (PSE1 – Premiers Secours en Équipe de niveau 1), ce qui lui permet d'intervenir rapidement en cas d'incident. | | |
| Suivi et évaluation | Observation constante : Le surveillant de baignade doit toujours être attentif aux comportements des enfants et à l'évolution des conditions de baignade (météo, qualité de l'eau, affluence). Il doit ajuster ses consignes ou interrompre la baignade en cas de danger imminent (orage, mer agitée, matériel défectueux). | | |
| | Évaluation de la sécurité après chaque baignade : Il peut être amené à effectuer des bilans après chaque session de baignade pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité mises en place et discuter d'éventuels ajustements avec le directeur ou les animateurs. | | |

4.2 BUDGET POUR L'ANNÉE 2024-2025 DE l'ACM JEAN-JACQUES ROUSSEAU

| Budget de fonctionnement | 2629,00 € | |
|--------------------------|-----------|--|
| Budget investissement | 1000,00 € | |

Répartition du budget de fonctionnement

| ALIMENTATION | PETITES FOURNITURES | PRESTATIONS | PÉAGE | CARTES TRANSPORTS | TOTAL |
|--------------|------------------------|-------------|-------|----------------------|----------|
| 250,00 € | 979,00€ | 1300,00€ | 0,00€ | 100,00€ | 2629,00€ |

4.3 TEMPS DE TRAVAIL DE RÉUNIONS ET DE PRÉPARATION DE L' ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

| MERCREDIS | | | | |
|--|-------------------|---------------------------------------|-----------|--|
| ÉQUIPE DE DIRECTION ÉQUIPE D'ANIMATION | | | ANIMATION | |
| Horaires de travail | Nombres d' heures | Horaires de travail Nombres d' heures | | |
| 7H20/17H20 ou 8H00/18H00 | 10Н00/ј | 7H30/17H30 ou 8H00/18H00 | 10H00/j | |

| VACANCES | | | | |
|--------------------------------|-------------------|--|--------|--|
| ÉQUIPE DE DIRECTION | | ÉQUIPE D'ANIMATION | | |
| Horaires de travail | Nombres d' heures | Horaires de travail Nombres d'heures | | |
| 7H20/16H35 ou 8H45/18H00 | 9H15/j | 7H30/16H30 ou 8H15/17H15 ou 9H00/18H00 | 9H00/j | |

| HEURES ADMINISTRATIVES ÉQUIPE DE DIRECTION | | | | | | |
|---|----------------------------|--|--|--|--|--|
| ÉQUIPE DE DIRECTION | | | | | | |
| LUNDI | LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI | | | | | |
| 8H30/11H00 8H30/11H00 8H30/11H00 8H30/11H00 | | | | | | |

| HEURES DE RÉUNIONS DE L' ÉQUIPE D' ANIMATION | | | | |
|---|--|--|--|--|
| MERCREDIS PETITES VACANCES D'ÉTÉ | | | | |
| 1 heure par semaine 2 heures par semaine 3 heures par semaine | | | | |

Locaux et espaces utilisés

- 1 salle d' activité pour les 6-7 ans
- 1 salle d'activité pour les 8-9 ans (transformable en salle polyvalente)
- 1 salle d' activités pour les 9-12 ans (peut servir de salle de sport)

- 1 bureau administratif
 / salle de réunion et de repos / infirmerie
- 1 régie logistique

- 1 cour
- 1 préau
- 1 terrain de sport
- 1terrain en terre
- 1 potager pédagogique

- 1 terrain en terre
- 1 potager

- 1 réfectoire
- 2 blocs W.C (1 filles + 1 garçons)

TOUT LES LOCAUX
ET ESPACES SONT
ACCESSIBLES AUX
PERSONNES A
MOBILITE
REDUITE

Salle d'activité

Salle polyvalente







Salle de motricité



Bureau administratif



Cour exterieure



Bloc sanitaire



terrain de sport







Potager



Réfectoire



5.1 ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ OU DE HANDICAP

La **Loi ACM** (Accueil Collectif de Mineurs) encadre en France l'accueil d'enfants dans les structures collectives, notamment pour les activités de loisirs et les colonies de vacances. Concernant l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap, voici quelques points clés à retenir :

- Principe d'inclusion : La loi encourage l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les ACM. Ces structures doivent permettre l'accueil de tous les enfants, dans la mesure du possible, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque enfant.
- 2. **Aménagements raisonnables**: Les organisateurs des ACM doivent mettre en place les aménagements nécessaires pour accueillir ces enfants dans de bonnes conditions. Cela peut inclure l'adaptation des locaux, des activités ou des horaires en fonction du handicap ou des troubles de santé.
- 3. Projet d'accueil individualisé (PAI): Pour les enfants ayant des troubles de santé nécessitant des soins ou des régimes spécifiques (comme des allergies ou de l'asthme), un PAI peut être mis en place en concertation avec les parents, le médecin de l'enfant, et les responsables de la structure. Ce document précise les mesures à prendre pour la prise en charge de l'enfant dans le cadre de l'ACM.
- 4. **Personnel formé**: Les animateurs et le personnel des ACM doivent être formés à l'accueil des enfants en situation de handicap, et dans certains cas, il peut être nécessaire de prévoir du personnel spécialisé (A.A.I.) pour accompagner ces enfants.
- 5. **Coordination avec les familles** : Les parents jouent un rôle central dans l'intégration de leur enfant au sein de l'ACM. Ils sont souvent associés à l'élaboration des projets et à la définition des besoins de leur enfant.
- 6. **Cadre légal**: L'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM est soutenu par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui impose une obligation d'accessibilité dans tous les lieux publics, y compris les ACM.

Ces dispositifs visent à garantir un accueil adapté et équitable pour les enfants ayant des besoins spécifiques dans les ACM.

5.2 LE PÔLE SANTÉ HANDICAP DE LA CAISSE DES ÉCOLES

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM entre dans le cadre de la réglementation générale, tant en matière de normes d'hygiène et de sécurité des locaux que des conditions d'organisation et de pratique des activités de loisirs.

La législation actuelle indique seulement que lorsqu'un accueil de loisirs « accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif doit prendre en compte les spécificités de cet accueil » (Article R227-23 CASF).

Dans le cadre d'une meilleure organisation, la Caisse des écoles a créé un pôle santé inclusion. Un coordinateur santé inclusion à temps plein est en charge de veiller à l'accueil des enfants présentant des problématiques de santé.

C'est pour cela que la Caisse des Écoles a mis en place une procédure unique à tous les ACM afin que les enfants en situation de handicaps soient accueillis dans les meilleures conditions.

5.3 L'INCLUSION: UN OBJECTIF NATIONAL

L'inclusion est un objectif national essentiel, en particulier dans le cadre des activités périscolaires destinées aux enfants de 6 à 12 ans. Il s'agit de créer un environnement où chaque enfant, quelles que soient ses origines, ses capacités ou ses différences, se sent accepté, valorisé et capable de participer activement. Ce principe renforce non seulement l'égalité des chances, mais aussi le vivre-ensemble, en développant chez les enfants l'empathie et la compréhension des autres.

Dans un projet pédagogique en ACM (Accueil Collectif de Mineurs), l'inclusion permet aux enfants de mieux comprendre la diversité qui les entoure et de s'enrichir de leurs différences. Cela favorise l'autonomie, le respect mutuel et l'apprentissage de la coopération. Les activités inclusives, comme les jeux coopératifs ou les projets artistiques, permettent à chacun de trouver sa place tout en mettant en avant les compétences individuelles et collectives.

L'inclusion valorise également la diversité et lutte contre les discriminations, en encourageant l'acceptation des particularités et en sensibilisant dès le plus jeune âge aux défis auxquels certains enfants peuvent être confrontés. Pour les encadrants, cela nécessite une attention particulière à l'adaptation des activités et à l'accompagnement de chaque enfant dans son épanouissement, dans un cadre bienveillant et sécurisé.

5.4 LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (P.P.M.S.)

Le **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un dispositif de sécurité conçu pour faire face à des situations d'urgence majeures, comme des risques naturels (tempêtes, inondations, séismes) ou des risques d'origine humaine (accidents industriels, attentats). Dans le cadre des **ACM** (Accueils Collectifs de Mineurs), comme les centres de loisirs ou colonies de vacances, la mise en place d'un PPMS est une obligation réglementaire, afin de garantir la sécurité des enfants et des encadrants en cas de danger.

Voici les principales étapes du PPMS dans un ACM:

- 1. **Évaluation des risques** : Analyse des risques locaux, comme la proximité d'une centrale nucléaire, d'une zone inondable ou d'un axe routier dangereux.
- 2. **Mise en place de procédures** : Des consignes spécifiques doivent être établies pour chaque type de risque (alerte, évacuation, confinement, etc.).
- 3. **Formation et sensibilisation** : Le personnel encadrant doit être formé aux procédures à suivre en cas d'urgence. Des exercices réguliers doivent être organisés pour habituer les enfants aux protocoles (par exemple, exercice de confinement).
- 4. **Constitution d'une équipe de gestion de crise** : Une équipe dédiée doit être identifiée pour coordonner les actions à mener en cas d'incident.
- 5. **Information aux familles** : Les familles des enfants doivent être informées des consignes du PPMS et des mesures à suivre en cas d'urgence.

Le PPMS en ACM est un outil vital pour assurer une réaction rapide et adaptée lors d'une situation de crise, minimisant ainsi les risques pour les enfants et le personnel.

5.5 DÉROULEMENT D' UN EXERCICE P.P.M.S.

Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est une simulation visant à préparer les enfants et le personnel d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) à réagir efficacement en cas de situation d'urgence (risques naturels, accidents industriels, attentats, etc.). Cet exercice permet de s'assurer que chacun connaît les gestes à adopter et les consignes à suivre. Voici comment organiser un exercice PPMS en ACM :

Étapes d'un exercice PPMS :

1. Préparation de l'équipe encadrante :

- Réunion d'information pour l'ensemble du personnel afin de rappeler les consignes du PPMS et leurs rôles spécifiques pendant l'exercice.
- Vérification du matériel de sécurité (trousse de secours, sifflets, talkiewalkies, etc.).
- Répartition des tâches : désignation des personnes responsables du groupe, de la gestion des enfants et des consignes à suivre.

2. Sensibilisation des enfants :

- Avant l'exercice, expliquer aux enfants, de manière simple et non anxiogène, l'importance de l'exercice.
- Décrire les étapes de l'exercice (ce qu'ils doivent faire et où ils doivent aller).

3. Lancement de l'alerte :

- Utiliser le signal sonore ou verbal spécifique (ex. une sirène ou un coup de sifflet) pour marquer le début de l'exercice.
- Annoncer l'urgence fictive (par exemple, "risque inondation" ou "menace extérieure").

4. Application des consignes de sécurité :

- Confinement : Les enfants et le personnel se rassemblent dans une salle prévue pour le confinement. Les fenêtres sont fermées et les portes verrouillées si nécessaire.
- Évacuation : Si l'exercice prévoit une évacuation, guider les enfants calmement vers une zone de rassemblement sécurisée à l'extérieur.
- Assurer un comptage précis des enfants pour s'assurer que personne n'est manquant.

5. **Débriefing**:

- Après l'exercice, organiser un débriefing avec les enfants pour leur expliquer ce qui a bien fonctionné et ce qui peut être amélioré.
- Réunion avec l'équipe encadrante pour analyser l'efficacité de l'exercice et corriger d'éventuelles failles dans le PPMS.

Importance de l'exercice :

• **Préparation** : Familiariser les enfants et le personnel avec les gestes qui sauvent en cas de danger réel.

• **Réassurance** : Permettre aux enfants de mieux comprendre les consignes et de ne pas paniquer en cas de situation réelle.

• **Coordination** : Vérifier que le personnel sait réagir de manière organisée et que le matériel est opérationnel.

Ces exercices doivent être réalisés régulièrement pour garantir la sécurité de tous dans les ACM en cas de situation d'urgence.

43

5.6 TYPE D' EXERCICE DU P.P.M.S.

Exercice de Confinement

Exercice d'Évacuation

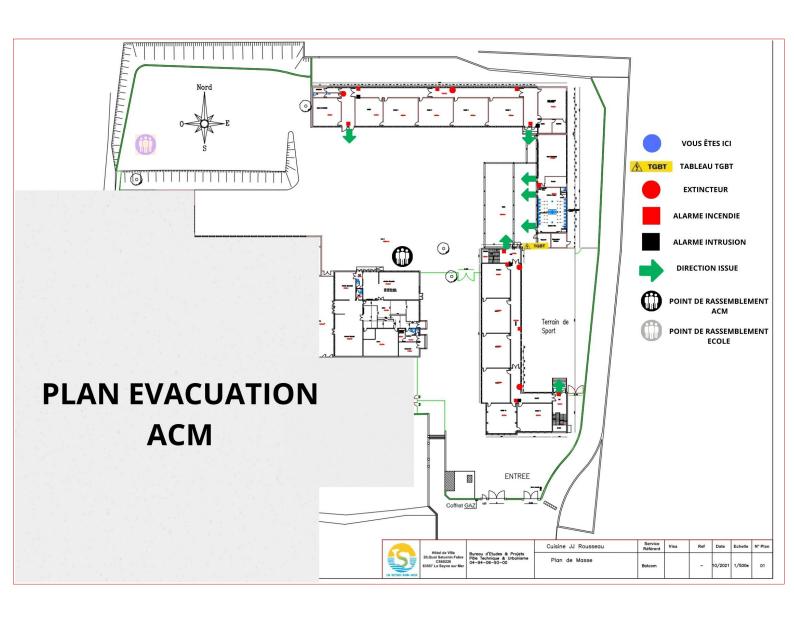
Exercice de Séisme

Exercice d'Intrusion/Attentat

Exercice de Risque Chimique/Accident Industriel

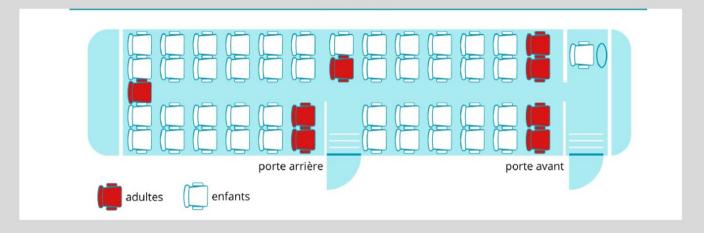
Exercice Multirisques

5.7 PLANS D' ÉVACUATIONS

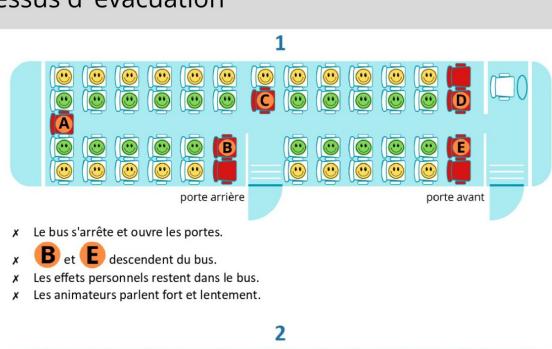


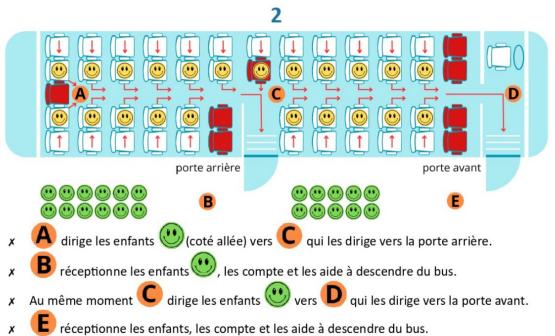
Plan évacuation transport

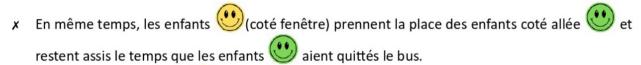
disposition des passagers



processus d' évacuation

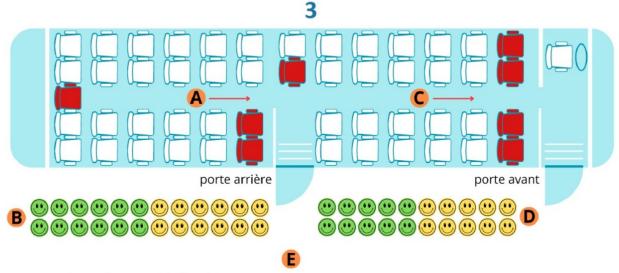






y Une fois que les enfants ont pris place sur les sièges coté allée et dès que le dernier enfant a quitté le bus, les enfants peuvent commencer à évacuer de la même façon.

Les accompagnateurs maintiennent leur place durant toute cette phase de l'évacuation.



- x Tous les enfants sont à l'extérieur.
- x D descend du bus.
- generale et best se placent à chaque extrémité du bus, be recule afin d'avoir une vision d'ensemble.
- x A et C vérifient scrupuleusement tous les sièges et sortent les dernier.
- y Une fois tout le monde à l'extérieur de part sa place stratégique dirige les enfants vers un lieu sécurisé.
- x Une fois les enfants mis en sécurité tout le monde attend les secours dans le calme.
- x Interdiction de remonter dans le bus sous aucun prétexte.

En cas d'effectif réduit lors d'une sortie, le groupe devra se regrouper en priorité vers l'avant du bus afin d'optimiser une éventuelle évacuation.